

Activité #3

Campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI

Mise sur pied d'une campagne d'information et sensibilisation auprès des industries, commerces et institutions.

La réalisation de l'inventaire effectué auprès des industries, commerces et institutions (ICI) de la région en 2002 par le responsable de l'élaboration du PGMR, a démontré que ces secteurs d'activités manquaient d'information. Plusieurs propriétaires d'entreprises ne savaient pas qu'ils avaient accès au service de la récupération et ignoraient les exigences de leur municipalité en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

La campagne d'information et de sensibilisation auprès des ICI a pour but d'augmenter les volumes de matières résiduelles collectées et transportées au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis. Ce centre de tri est propriété de la MRC de La Matapédia et de la MRC de La Mitis et l'opération de celui-ci est directement financé par le secteur municipal. L'augmentation des volumes récupérés lors de la collecte sélective réduit les coûts d'opération du centre de tri, c'est pourquoi il est nécessaire pour la MRC de La Matapédia de s'assurer de la participation des secteurs ICI à la collecte sélective.

Description

La campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI sera effectuée à tous les cinq ans par un employé de la MRC. Les responsables de chaque industrie, commerce et institution de la région seront visités et informés des services qui sont offerts et des obligations auxquels ils doivent se conformer en égard à la gestion des matières résiduelles.

Étapes de réalisation

Tout comme la campagne réalisée auprès des citoyens, la sensibilisation des secteurs industriel, commercial et institutionnel nécessitera beaucoup de préparation. Il faudra rechercher des partenaires financiers, préparer le contenu de la campagne, produire le rapport d'activités et élaborer des documents administratifs nécessaires au financement.

Estimation des coûts

On estime que les coûts reliés à cette campagne seront d'environ 10 000 \$ incluant la préparation et la réalisation de la campagne, les frais de déplacement, le suivi et la coordination, ainsi que la rédaction d'un rapport. Pour que cette activité soit réalisée, il sera nécessaire de compter sur la participation de certains partenaires.

Le tableau 6.3 – *Financement de la campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI* - démontre en détail les coûts de réalisation et le mode de financement de la campagne d'information et de sensibilisation effectuée durant l'été 2002.

Tableau 6.3 Financement de la campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI

Description	Montant (\$)
Agent d'information (employé de la MRC, 8 semaines)	6 500
Frais de déplacement	1 000
Papeterie	1 500
Dépliants (Qte. : 2 000)	1 000
Total des dépenses	10 000
Financement	
Subvention (filière de financement à identifier)	(2 500)
MRC de La Matapédia	(7 500)
Coût total pour financer la campagne d'information dans les ICI (\$/ habitant)	0,37

Échéancier

La première campagne débutera en 2003, elle sera par la suite réalisée tous les cinq ans.

Prévisions

La campagne de sensibilisation et d'information dans les ICI, n'aura pas d'impact sur les performances du secteur municipal. Le seul effet pressenti sera sur la quantité de matières traitées au centre de tri et sur la réduction des coûts de traitement.

Activité #4

Campagne d'information et de sensibilisation dans les écoles

Mise sur pied d'une campagne annuelle d'information et sensibilisation dans les écoles

Depuis quelques années déjà, des étudiants du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis effectuent des visites de sensibilisation dans les écoles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. Annuellement, on réalise environ 25 visites d'étudiants du deuxième cycle du primaire.

Cette clientèle est à la base de la sensibilisation auprès des familles. Si les enfants sont sensibilisés, ils réussiront dans la plupart des cas à influencer leurs parents.

Description

Les étudiants utilisent la Caravane de la récupération du CFER pour expliquer aux jeunes les principes des 3RV-E. Cette Caravane représente la récupération, le recyclage et la réutilisation de manière très visuelle. Les étudiants du CFER expliquent aux enfants les matières qui sont récupérées au centre de tri et ce qu'elles deviennent

une fois récupérées. Par la suite, ils sensibilisent les élèves à la nécessité de réduire les quantités de déchets et de protéger l'environnement.

Des sujets complémentaires pourront être ajoutés, comme le compostage et la gestion des résidus domestiques dangereux.

Étapes de réalisation

La Caravane de la récupération est une activité déjà établie au CFER depuis plusieurs années. Le travail qui reste à accomplir est de former les élèves pour qu'ils soient en mesure de transmettre l'information auprès des jeunes de niveau primaire et de faire les recherches sur de nouveaux sujets à traiter. Un professeur est en charge des élèves qui présentent la Caravane de récupération et supervise les étudiants lors des présentations dans les écoles.

Un représentant de la MRC effectuera lui aussi un suivi afin de confirmer que l'information est conforme aux orientations du PGMR.

Estimation des coûts

Les coûts liés à cette activité sont d'environ 150,00\$ par école visitée. Ces coûts sont inclus dans les frais d'exploitation du Centre de formation en entreprise et récupération Matapédia-Mitis. Il n'y a donc pas d'implication financière directe de la part des municipalités.

Échéancier

Les campagnes de sensibilisation et d'information dans les écoles se feront continuellement d'année en année, comme celles qui ont été réalisées jusqu'à présent. Il y aura un suivi de fait auprès de chacune des MRC pour s'assurer que les écoles soient toutes visitées après un certain nombre d'années.

Prévisions

Il est certain que ces campagnes auront un impact sur les volumes et la qualité des matières acheminées au centre de tri. Il est difficile par contre d'en évaluer l'impact, car l'ensemble des écoles ne seront pas visitées tous les ans. Cette sensibilisation, tout comme les autres campagnes, aura des impacts à long terme sur les objectifs à atteindre.

Activité #5

Collecte de résidus domestiques dangereux

Mise en place d'une journée de collecte de résidus domestiques dangereux

Dans la MRC de La Matapédia, une seule collecte de Résidus Domestiques Dangereux (RDD) a eu lieu en 1993. Depuis lors aucune collecte de RDD n'a été organisée. Les RDD ne représentent qu'un faible pourcentage des résidus enfouis, mais ils constituent une menace pour l'environnement et la santé publique. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'offrir des outils à la population pour mieux gérer ces matières.

La collecte annuelle des résidus domestiques dangereux est la solution envisagée. Il faut mentionner que sur le territoire de la MRC de La Matapédia, il y a trois entreprises qui veillent à récupérer les peintures et à les acheminer à Éco-Peinture. Les pharmacies s'occupent de récupérer les médicaments périmés et certains commerces récupèrent les piles rechargeables.

Description

Pour la première année d'implantation, la collecte de RDD sera de plus grande ampleur que pour les années suivantes, étant donné que plus de dix années se sont écoulées depuis la dernière collecte.

En 2003, la MRC de La Matapédia s'est jointe à la MRC de La Mitis, ainsi qu'à d'autres partenaires pour réaliser une journée de collecte de résidus domestiques dangereux par apport volontaire.

Cette collecte aura lieu dans chacune des MRC au mois de juin. Elle sera précédée d'une campagne d'information. Des dépliants seront distribués à la population et des chroniques à la radio et dans les journaux seront réalisées. Cette campagne d'information invitera la population à participer à la collecte des RDD.

Pour les années suivantes, la population sera informée, grâce aux chroniques publiées dans les journaux locaux. Ces campagnes seront de moins grande envergure et auront lieu au mois de septembre.

En 2005, le conseil d'administration d'ÉcoSite de La Matapédia prévoit implanter un service de dépôt permanent des résidus domestiques dangereux dans l'un des trois écocentres de la MRC.

À plus long terme, on étudiera la possibilité d'avoir des dépôts permanents de RDD dans tout les écocentres de la MRC.

Étapes de réalisation

Comme il a été mentionné dans la description de l'activité, la première collecte de résidus domestiques dangereux sera plus importante. Pour cette campagne, un chargé de projet a été embauché pour préparer la campagne et faire la promotion de la collecte. Plusieurs partenaires se sont joints aux MRC de La Matapédia et de La Mitis pour cette collecte, dont le Regroupement Écolo-Vallée, les Jardins de Métis, le Conseil Régional de l'Environnement du Bas Saint-Laurent et le ministère de l'Environnement du Québec.

Le chargé de projet devra par ailleurs s'occuper de monter les documents d'information, d'organiser les journées de collecte, de trouver la firme spécialisée qui s'occupera de la collecte et de la décontamination des matières recueillies. Il organisera une conférence

de presse et fera la promotion auprès des médias. Il devra également voir au bon fonctionnement des journées de collecte. Enfin, le chargé de projet devra rédiger un rapport sur cette activité.

Pour les années suivantes, trois points de collecte seront identifiés sur le territoire lors de la journée de collecte des RDD. Il sera nécessaire de bien planifier l'activité afin qu'elle soit un succès.

Estimation des coûts

L'implication financière de la MRC de La Matapédia pour la première année sera de 8 000\$; pour les années suivantes, la contribution financière de la MRC est estimée à 5 000\$ étant donné que les quantités de matières recueillies devraient être moins grandes qu'au départ. Ces sommes serviront à réaliser la collecte et à financer une partie des coûts de traitement.

À long terme, la MRC s'engage à financer un maximum de 5 000\$ pour cette activité. Des sommes provenant de différents partenaires financiers devront être amassées si nous voulons réaliser cette collecte d'année en année.

Échéancier

La collecte de résidus domestiques dangereux débutera dès juin 2003 et sera récurrente d'année en année.

Prévisions

Il est difficile d'évaluer les résultats qu'entraînera la gestion des RDD, car il y a trop longtemps qu'il n'y a pas eu de collecte sur le territoire de la MRC. En effectuant des collectes à chaque année et en sensibilisant la population, nous avons bon espoir d'atteindre nos objectifs. À la suite de cette analyse, si nous ne sommes pas en voie

d'atteindre nos objectifs, il sera possible d'étudier la faisabilité d'instaurer des dépôts permanents dans les écocentres.

Activité #6

Collecte de sapins de Noël par apport volontaire

Implantation d'une collecte de sapins de Noël par apport volontaire, sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Depuis l'année 2000, il y a quelques municipalités qui offrent une collecte de sapins de Noël à leurs citoyens, soit par apport volontaire soit par collecte porte à porte. Les sapins sont déchiquetés et acheminés à l'usine d'Uniboard Canada à Sayabec pour y être valorisés (combustion énergétique). Cette cueillette permet d'amasser plus de 1 000 sapins chaque année.

Description

Cette collecte se fera après la période des fêtes par apport volontaire dans chacune des municipalités de la MRC. Pour les municipalités qui le désirent, il sera possible d'organiser une collecte porte à porte.

Étapes de réalisation

Pour que la collecte de sapins de Noël fonctionne bien, il faudra informer la population de la démarche à suivre. Pour les citoyens dont la municipalité est membre des écocentres, les sapins pourront être apportés à cet endroit. Pour les autres, dont la municipalités n'est pas membres, il pourront aller porter leur arbre durant une période déterminée à un point de service local. Les sapins seront ensuite acheminés à l'écocentre le plus près pour être déchiquetés. Les résidus seront enfin transportés dans un endroit pour être valorisés.

Estimation des coûts

Les coûts relatifs à cette activité sont estimés à environ 2 083\$, ce qui représente environ 0,10\$ par habitant. Ces frais comprennent le transport des sapins de la municipalité vers l'écocentre pour les municipalités qui ne sont pas membres et le déchiquetage, ainsi que le transport vers le site de valorisation.

Échéancier

L'entrée en vigueur de cette activité, se fera en 2005.

Prévisions

Nous prévoyons pouvoir amasser environ 13 tonnes de sapins, si on se fie aux données récoltées les années antérieures.

Activité #7

Politique d'achat

Adoption dans chaque municipalité d'une politique d'achat environnementale.

Pour sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement, il est nécessaire que chaque municipalité s'implique dans ce dossier.

Description

La MRC de La Matapédia et les municipalités locales, devront montrer l'exemple à leurs citoyens en se dotant d'une politique d'achat. Il faudra qu'elles portent une attention spéciale à leurs achats et qu'elles effectuent une saine gestion des matières résiduelles auprès de leur organisation (ex. bonne gestion des huiles usées, récupération, etc).

Étapes de réalisation

Chaque municipalité devra porter une attention particulière lors de ces achats, à savoir : vérifier si les produits utilisés sont faits à partir de matières recyclées ou s'ils sont récupérables. Pour réduire la pollution à la base, les produits choisis devront contenir peu ou pas de produits toxiques, soit lors de la fabrication du produit et aussi lors de l'utilisation. Les municipalités devront choisir des produits facilement récupérables dans la région (ex. : contenants de plastique portant le logo de la récupération, piles rechargeables, papier blanc, etc.). Elles devront favoriser l'achat de produits qui peuvent être réutilisés, (ex. : tasses, piles rechargeables, etc.) ; faire l'achat de produits nécessitant moins de ressources lors de leur fabrication et de leur emballage (ex. : achat en vrac) ; faire la recherche d'éco-étiquettes au moment des achats.

Estimation des coûts

Cette activité n'implique pas de coûts directs pour la municipalité. Certes, la plupart des achats écologiques coûtent en majorité un peu plus cher, mais globalement l'impact est minime. Il ne faut pas perdre de vue que les produits respectueux de l'environnement peuvent durer plus longtemps et représenter une économie à moyen terme (ex. : les piles rechargeables, l'achat de tasses à café, etc).

Échéancier

L'entrée en vigueur de la politique d'achat se fera en 2004.

Prévisions

Cette activité n'aura pas vraiment de répercussion sur les objectifs à atteindre. Mais elle pourra quand même servir à sensibiliser la population. Si les municipalités montrent à leurs citoyens qu'elles réalisent des efforts pour atteindre les objectifs de la Politique, elles inciteront les citoyens à faire de même.

Activité #8

Règlement sur les matières résiduelles

Adopter dans chaque municipalité un règlement sur les matières résiduelles et s'assurer de l'uniformité de ce règlement sur le territoire.

L'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* nécessitera l'adoption de nouveaux règlements. La mise en place d'un règlement quasi uniforme pour l'ensemble des municipalités devraient permettre une certaine homogénéité sur le territoire et faciliter l'implantation de diverses activités.

Description

Le règlement sur la gestion des matières résiduelles devra décrire en détail le mode de gestion des matières résiduelles d'une municipalité. Certains articles y seront ajoutés au besoin. En premier lieu le règlement sera général. Il devra inclure des renseignements tels le type de matières à mettre aux ordures et le type de contenants à utiliser, le poids maximum de la charge, etc. Ensuite certaine disposition comme l'interdiction de mettre aux rebuts les résidus verts ou certains types d'encombrants seront ajoutées.

Étapes de réalisation

Pour réaliser cette activité, il faudra tout d'abord rédiger le règlement et voir à son adoption par chacune des municipalités. Il faudra par la suite informer les gens de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement ; il faudra également donner à la population des solutions et des outils pour respecter ce règlement. Il faudra, enfin coordonner chacune des municipalités pour voir à ce que le règlement sur la gestion des matières résiduelles soit appliqué et respecté.

Estimation des coûts

L'entrée en vigueur d'un nouveau règlement n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération qu'un tel règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Les coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité ou à 0,18\$ par habitant. Ils prennent en compte la préparation et l'implantation du règlement, ainsi que les frais de gestion de cette activité.

Échéancier

L'on prévoit que ce règlement entrera en vigueur en janvier 2004.

Activité #9

Entrée en vigueur d'un règlement sur les résidus verts

Entrée en vigueur d'un règlement interdisant de diriger vers l'élimination les résidus verts, ceux-ci devront être laissés sur place ou acheminés pour fin de valorisation.

En ce qui a trait à la gestion des matières putrescibles, il existe plusieurs alternatives pour atteindre les objectifs fixés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. La réglementation concernant les résidus verts est importante, compte tenu qu'ils représentent plus de 50% de la proportion occupée par les matières putrescibles (Chamard-CRIQ- Roche). Nous favoriserons ainsi l'herbicyclage, pratique qui consiste à laisser les rognures de gazon en place lors de la tonte.

Description

Ce règlement visera à interdire la collecte des résidus verts lors de la cueillette des ordures ménagères. Les résidus verts comprennent les rognures de gazon, les résidus

de désherbage, ainsi que les feuilles mortes. Des solutions de rechange seront données aux citoyens pour les aider à respecter ce règlement.

Étapes de réalisation

Pour réaliser cette activité, il faudra tout d'abord rédiger le règlement et voir à son adoption auprès des municipalités. Lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, il faudra informer les gens et leur donner des solutions et des outils pour respecter ce règlement. Cette nouvelle réglementation sera également applicable aux ICI.

Estimation des coûts

L'entrée en vigueur d'un règlement n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération que la venue d'un nouveau règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Ces coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité, soit environ 0,18\$ par habitant. Ce montant inclut la mise en place du règlement et les frais de gestion de cette activité.

Échéancier

Ce règlement entrera en vigueur en 2004.

Prévisions

En réglementant les résidus verts, nous devrions atteindre un peu plus de 50% de l'objectif fixé dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, puisqu'ils comptent pour plus de la moitié des 41% des matières putrescibles présentes dans le sac à ordures. De cette façon nous serons en mesure de nous assurer que les citoyens pratiquent l'herbicyclage. Car avant d'adopter une telle

réglementation, nous n'avons aucun moyen d'évaluer la proportion des gens qui pratiquaient ce type de gestion.

Activité #10

Gestion des résidus verts aux écocentres

Mise en place de structures d'entreposage et de valorisation des résidus verts dans les trois écocentres de la MRC de La Matapédia.

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement interdisant la collecte des résidus verts lors de la cueillette des ordures ménagères, il faudra planifier des solutions alternatives pour permettre aux gens et aux ICI de respecter le règlement s'ils ne veulent pas pratiquer l'herbicyclage ou le compostage domestique.

Description

Pendant la période estivale, un conteneur sera mis à la disposition des citoyens pour y entreposer les rognures de gazon, les résidus de jardin et les feuilles mortes. Malgré la réglementation qui sera effective en 2004, les citoyens qui désireront se débarrasser de ces résidus pourront le faire en les apportant aux écocentres de la MRC. Ces matières seront par la suite acheminées chez un entrepreneur pour y être valorisées selon les normes environnementales déjà établies par le ministère de l'Environnement du Québec.

Étapes de réalisation

Plusieurs étapes seront nécessaires pour réaliser cette activité. Il faudra d'abord trouver des entrepreneurs prêts à valoriser ces résidus. Il faudra s'assurer d'avoir un espace dans chacun des écocentres pour recevoir ces matières. Il faudra s'entendre avec les entrepreneurs qui effectueront la valorisation et les écocentres, ainsi qu'avec les transporteurs. Il faudra voir à ce que tout se fasse de façon convenable pour s'assurer

de la réussite de l'expérience année après année. Il faudra également voir à un suivi serré dans les écocentres, afin qu'il n'y ait pas de déchet dans les matières à composter. Les volumes de résidus verts seront comptabilisés pour pouvoir faire un suivi d'année en année.

Ce service sera offert aux municipalités membres des écocentres de la MRC.

Estimation des coûts

Les coûts reliés à cette activité sont évalués à environ 13 061\$ par année. Ils incluent le transport des matières vers l'entreprise qui les valorisera, la coordination et le suivi auprès des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Environnement du Québec.

Le tableau 6.4 *Gestion des résidus verts dans les écocentres*, décrit en détail les coûts pour la réalisation de cette activité pour les municipalités qui sont membres des écocentres.

Tableau 6.4 Gestion des résidus verts dans les écocentres

Description	Montant (\$)
Transport de l'écocentre vers l'entrepreneur	13 061
Coût de traitement	0
Coût total :	13 061
Coût total pour financer la gestion des résidus verts dans les écocentres (\$/habitant)	0,84

Échéancier

Cette activité débutera en 2004, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement sur la gestion des résidus verts. Elle sera récurrente d'année en année.

Prévisions

Les prévisions concernant les objectifs à atteindre sont les mêmes que pour le règlement sur la gestion des résidus verts. Il n'y a pas d'amélioration des performances à la suite de cette activité. C'est seulement un outil de travail pour assurer le respect de cette réglementation.

A *activité #11*

Collecte des feuilles par apport volontaire

Implantation dans toutes les municipalités d'un point de dépôt par apport volontaire des feuilles à l'automne et valorisation de celles-ci.

À la suite de l'implantation du règlement sur la gestion des résidus verts, il faudra instaurer des points de dépôts d'apport volontaire pour les feuilles mortes à l'automne. Ceux-ci permettront aux citoyens de gérer leurs feuilles de façon à respecter la réglementation en vigueur.

Description

Une fois par année, après la fête de l'Halloween, une collecte de feuilles mortes par apport volontaire sera prévue sur l'ensemble du territoire. Les gens seront informés de cette collecte quelques semaines à l'avance ainsi que de la façon de procéder. Il y aura des points de dépôts dans chacune des municipalités qui ne sont pas membres des écocentres. Pour les autres municipalités, les écocentres serviront de lieu d'apport volontaire.

Étapes de réalisation

Pour les municipalités qui ne sont pas membres des écocentres, un point de dépôt sera ouvert durant 1 à 2 jours. Ces sites seront supervisés par un employé de la municipalité, de sorte qu'il n'y ait que des feuilles de récoltées pendant cette période. Les feuilles seront ensuite acheminées dans les écocentres pour le désensachage ce qui permettra de faire un tri partiel pour éviter de retrouver des contaminants avec les feuilles. Par la suite, les feuilles seront transportées chez l'entrepreneur qui gère les résidus verts durant l'été.

Les citoyens dont la municipalité est membres des écocentres devront suivre la même procédure que pour les résidus verts.

Les municipalités qui désireront faire une collecte porte à porte pourront le faire ; elles devront toutefois se charger de faire le désensachage dans les écocentres.

Estimation des coûts

Les coûts reliés à cette activité seront cependant différents pour les municipalités membres des écocentres. Il en coûtera 0,32\$ par habitant pour les municipalités non membre et 0,27\$ par habitant pour les autres.

Échéancier

Cette activité débutera à l'automne 2004 sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matapédia et sera récurrente d'année en année.

Prévisions

Tout comme la gestion des résidus verts dans les écocentres, cette activité se veut davantage un outil autant pour faciliter le respect de la réglementation en vigueur que pour augmenter les performance de récupération.

Activité #12

Entrée en vigueur d'un règlement sur les broyeurs à déchets

Entrée en vigueur d'un règlement interdisant l'installation de broyeurs à déchets pour toute nouvelle construction.

Pour éviter de charger inutilement les étangs d'épuration des eaux usées, un règlement interdisant l'installation de broyeurs à déchets dans les constructions neuves sera mis en place.

Description

Ce règlement sera adopté afin de s'assurer que les étangs d'épuration des eaux usées soient utilisés convenablement sans surcharge supplémentaire inutile de la part des résidences.

Étapes de réalisation

Il faudra voir à modifier le règlement sur la gestion des matières résiduelles, de manière à interdire l'installation de broyeurs à déchets dans les nouvelles constructions. Il faudra aussi voir à la mise en place et à l'application de cette nouvelle réglementation. Il faudra expliquer aux citoyens les raisons qui ont motivé l'adoption de ce règlement.

Estimation des coûts

L'entrée en vigueur d'un nouveau règlement n'a pas vraiment d'impact financier direct pour une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération que la venue d'un nouveau règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour les employés municipaux. Ces coûts ont été évalués à 0,18\$ par habitant. Ils comprennent la mise en place du règlement et les frais de gestion de cette activité.

Échéancier

Ce règlement entrera en vigueur en 2004.

Prévisions

Ce règlement n'a pas d'impact sur les objectifs à atteindre.

Activité #13

Entrée en vigueur d'un règlement sur les encombrants

Entrée en vigueur d'un règlement réduisant la fréquence de collecte des encombrants à une seule par année et interdisant la disposition des petits et des gros appareils électroménagers, des meubles, des résidus ferreux et des matières ligneuses lors de la collecte des encombrants.

La MRC de La Matapédia avec les écocentres et l'organisme ALESE (Abat les Échelons Socio-Économiques) récupèrent déjà une grande quantité d'encombrants. Pour augmenter ce type de récupération, il est prévu d'ajouter un article au règlement sur la gestion des matières résiduelles. Ce règlement interdira la mise aux rebuts des encombrants ayant un potentiel de valorisation.

Description

La réglementation interdira la collecte des meubles, des petits et gros appareils électroménagers, des métaux ferreux, etc. En résumé, tout ce qui a un potentiel de récupération et de valorisation. Les devis de collecte devront être modifiés pour aviser l'entrepreneur de ne plus ramasser ce type de matière.

Avec ce règlement, la MRC de La Matapédia sera en mesure de valoriser la majorité des encombrants qui se retrouvaient auparavant à l'enfouissement lors des cueillettes qui étaient disponibles sur son territoire. Ce règlement permettra d'avoir un meilleur contrôle sur la gestion de ces matières. En réalité, la collecte ne sera pas diminuée à une seule par année, mais il sera possible pour l'ensemble de la population de se départir de ces gros rebuts à longueur d'année et ce grâce aux écocentres et à l'organisme ALESE.

Étapes de réalisation

La première étape consiste à modifier le règlement interdisant la collecte des encombrants ayant un potentiel de récupération et de valorisation dans le but de les enfouir. Par la suite, il faudra informer la population de cette nouvelle réglementation et des services qui sont disponibles dans la région.

Les gens ont déjà accès à deux services soit ceux des écocentres et celui de l'organisme ALESE. Les écocentres sont à la disponibilité des municipalités de la MRC. À cet endroit les gens peuvent disposer les encombrants qui ne leurs sont plus utiles ou qui sont hors d'usage. Dans les écocentres ces matières sont mis de côté si elles semblent avoir un potentiel de remise en état. Sinon, elles sont envoyées à la récupération du vieux fer ou avec le bois. Si elles n'ont aucun potentiel de valorisation, elles sont dirigées vers l'enfouissement.

Pour remettre les encombrants en état, les écocentres font appel à ALESE. Cet organisme offre aussi aux gens la possibilité d'aller chercher leurs encombrants directement à la maison, et ce durant toute l'année.

Ces organismes comptabilisent déjà la quantité des matières qu'ils récupèrent. Un suivi sera fait avec eux afin de connaître les volumes récupérés.

Estimation des coûts

L'entrée en vigueur de ce règlement n'a pas vraiment d'impact financier direct pour une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération que la venue d'un nouveau règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour les employés municipaux. Ces coûts ont été évalués à 0,18\$ par habitant. Ils comprennent la mise en place du règlement et les frais de gestion de cette activité.

Échéancier

Ce règlement entrera en vigueur en 2005.

Prévisions

La MRC atteint déjà les objectifs de la Politique. Cette activité ne fait que consolider les acquis.

Activité #14

Uniformiser les devis de collectes et de transport des déchets

Uniformiser les devis de collecte et transport des déchets en fonction des nouvelles modifications.

Étant donné qu'il y aura des amendements aux règlements, il sera nécessaire d'apporter des modifications aux devis de collecte et de transport.

Description

À la suite de la mise en place des nouveaux règlements, il faudra procéder à la modification des devis de collecte et de transport pour les matières récupérables et les ordures ménagères. Étant donné que la réglementation sera uniforme pour toutes les municipalités, un seul devis pourra être utilisé pour l'ensemble des municipalités.

Étapes de réalisation

Il faudra procéder à la modification des devis de collecte et s'assurer que tous les nouveaux règlements soient pris en considération lors de l'élaboration de ces documents. Par la suite, il faudra s'assurer de l'uniformité des documents pour l'ensemble des municipalités.

Estimation des coûts

Il n'y a pas de coûts directs de reliés à l'uniformisation des devis de collecte et de transport pour les municipalités.

Échéancier

Il est prévu que l'uniformisation des devis de collecte et de transport se fasse en 2005, lorsque la plupart des contrats seront expirés et lorsque tous les nouveaux règlements seront en place.

Prévisions

La venue de cette activité n'aura pas d'impact sur les objectifs à atteindre, mais l'uniformisation des devis de collecte pourra permettre de regrouper les contrats de collecte et de transport, ce qui pourra avoir comme impact la réduction des coûts de collecte.

Activité #15

Implantation de la collecte sélective

Implantation de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matapédia

La collecte sélective porte à porte dessert 77% de la population matapédiennne depuis juin 2000. Le reste de la population de la MRC, mise à part une municipalité, est desservi par la collecte par apport volontaire. Comme il est mentionné dans le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* préparé par AOMGMR, la collecte par apport volontaire offre un rendement de 50% inférieur à la collecte porte à porte. C'est pour cette raison que nous désirons implanter la collecte porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Description

La collecte porte à porte se fera de la même façon que pour les municipalités qui utilisent déjà ce type de collecte. Les contenants utilisés seront des bacs roulants de

360 litres de couleur bleue. Ce type de collecte permet également de faire la collecte en alternance avec la collecte des ordures domestiques, du moins pour une période d'environ 9 mois, ce qui n'implique pas de fortes hausses des coûts de collecte.

En faisant une collecte uniforme sur l'ensemble du territoire, il nous sera possible de regrouper les contrats de collecte sélective.

Étapes de réalisation

L'implantation d'une nouvelle collecte implique beaucoup de travail. Il faudra superviser les municipalités participantes à cette activité, demander des soumissions aux fournisseurs de conteneurs, rédiger les devis de collecte, lancer des appels d'offres pour les collectes, distribuer les bacs, informer la population sur les matières qui sont récupérées et de la façon de faire. Une fois la collecte implantée, il faudra faire le suivi auprès de l'entrepreneur qui fait la collecte pour savoir s'il y a des déchets qui sont présents dans les bacs de récupération et remédier au problème s'il y a lieu.

Estimation des coûts

Cette activité implique des coûts assez élevés pour les municipalités concernées. Pour les municipalités qui avaient déjà accès au Centre de formation en entreprise et récupération Matapédia-Mitis, les coûts seront cependant moins élevés. Ces frais seront d'environ 12,83\$ par habitant pour le transport il faudra ajouter à ce montant, le coût d'achat d'un bac par résidence. Pour les municipalités de Saint-Noël et Saint-Moïse, les frais incluant la gestion, l'immobilisation et le transport, seront d'environ 19,86\$ par habitant excluant le coût d'achat d'un bac roulant, évalué à 100,00\$ l'unité.

Échéancier

Il est prévu d'implanter la collecte porte à porte sur l'ensemble du territoire d'ici l'année 2006. Les municipalités qui voudront adhérer à cette collecte avant cette date seront libres de le faire.

Prévisions

L'implantation de la collecte porte à porte permettra d'augmenter notre pourcentage de récupération de 16% dans les municipalités qui n'étaient pas desservies par cette collecte. Globalement pour l'ensemble de la MRC, nous prévoyons qu'en 2006 le taux de récupération sera de 50%.

A *Activité #16*

Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères

Du mois de septembre au mois de juin la collecte des ordures ménagères sera effectuée à toutes les deux semaines.

Lors de l'implantation de la collecte sélective porte à porte en 2000 dans les 10 municipalités participantes, il y a eu diminution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères. Cette façon de faire a permis de ne pas trop augmenter les coûts de collecte et de transport cela a favorisé la collecte sélective. Il est certain que cette situation a amené du mécontentement chez la population, mais pour accommoder les citoyens, certaines municipalités organisent une collecte hebdomadaire durant la période estivale. Graduellement la modification du service de collecte a été acceptée par la population.

Description

En ce basant sur l'expérience passée, il semble opportun d'espacer la fréquence de la collecte des ordures ménagères à toutes les deux semaines. Cette pratique favorise la participation de la population à la collecte sélective. Elle permet également de diminuer les coûts de collecte et de transport. La saison estivale est plus problématique à cause des odeurs qui se dégagent des ordures ménagères. Il sera possible pour les municipalités qui le désirent d'organiser une cueillette hebdomadaire soit de la fin du mois de juin au début du mois de septembre. La cueillette des ordures ménagères en alternance avec la collecte sélective permet de diminuer de 20 le nombre de collectes des ordures ménagères dans l'année.

Étapes de réalisation

Pour diminuer la fréquence de la collecte des ordures ménagères, il faudra modifier les devis et les contrats de collecte. Il faudra aviser la population de cette nouvelle procédure et diffuser le calendrier de collecte.

Estimation des coûts

La réduction de la fréquence de la collecte des ordures ménagères n'implique aucun coût supplémentaire. Au contraire, elle peut représenter une économie intéressante.

Échéancier

Il est prévu de réduire la fréquence de la collecte des ordures ménagères suite à l'implantation de la collecte sélective porte à porte sur l'ensemble du territoire soit en 2006. Il sera possible pour les municipalités qui le désirent d'implanter cette collecte avant l'année prévue ou de réduire la fréquence des collectes.

Prévisions

Cette activité n'a pas d'impact direct sur les performances à atteindre, car il est difficile d'évaluer si la réduction des collectes favorise vraiment la participation des citoyens à la collecte sélective.

Activité #17

Regrouper les contrats de collecte et de transport de la collecte sélective

Regrouper plusieurs municipalités lors des appels d'offres pour les contrats de collecte et de transport de la collecte sélective.

Étant donné que toutes les municipalités achemineront leurs matières récupérables au CFER Matapédia-Mitis, il sera intéressant de regrouper les contrats de collecte et de transport de la collecte sélective. L'expérience passée permet de confirmer que les coûts des contrats de collecte regroupés sont souvent inférieurs à ceux des municipalités agissant seules.

Description

Le regroupement des contrats de collecte et de transport peut favoriser une diminution des coûts liés à l'implantation de la collecte sélective.

Étapes de réalisation

Il faudra développer des ententes entre les municipalités et lancer des appels d'offres.

Estimation des coûts

Aucun coût n'est prévu pour le regroupement des contrats de collecte. Les municipalités auront d'une manière ou d'une autre à renouveler leur contrat de collecte et de transport pour acheminer les matières au CFER. Le fait de regrouper les contrats pourra même engendrer une économie.

Échéancier

Le regroupement des contrats de collecte est prévu pour l'année 2006 soit au même moment où s'implantera la collecte porte à porte des matières récupérables.

Prévisions

Cette activité n'aura aucune influence sur les performances à atteindre.

Activité #18

Accès téléphonique

Offrir aux citoyens une ligne d'accès téléphonique.

La gestion des matières résiduelles devient de plus en plus complexe. Pour la plupart des gens, il est impossible de connaître l'ensemble des services de gestion des matières résiduelles offerts dans leur région et comment disposer convenablement de toutes ces matières.

Actuellement, les citoyens ne disposent d'aucune ressource pouvant répondre à leurs interrogations concernant la gestion des matières résiduelles sur leur territoire ce qui est une grande lacune.

Description

La MRC de La Matapédia offrira aux citoyens et officiers municipaux l'accès à une ressource spécialisée en gestion des matières résiduelles. Cette ressource sera en poste dans les bureaux de la MRC et elle sera accessible par téléphone durant les heures d'ouverture de bureau.

Étapes de réalisation

La ressource responsable de la mise en œuvre et de la coordination du PGMR aura aussi la responsabilité de répondre aux questions des citoyens et des officiers municipaux en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

Estimation des coûts

Les coûts de cette activité sont inclus à l'activité #19 « *Suivi et coordination du plan de gestion des matières résiduelles* ».

Échéancier

Cette activité débutera dès l'approbation du Plan de gestion des matières résiduelles par le Ministre, soit en 2004. Cette activité sera récurrente à chaque année.

Prévisions

Il est certain que de mieux informer la population et les officiers municipaux permettra de réduire les volumes de résidus éliminés au LES, mais il est impossible d'évaluer l'impact de cette activité.

Activité #19

Suivi et coordination du plan de gestion des matières résiduelles

S'assurer du suivi et de la coordination des activités mentionnées dans le plan de gestion des matières résiduelles.

À la suite à l'adoption du *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matapédia* par le Ministre, il faudra s'assurer de la mise en œuvre des activités. Le suivi et la coordination sont importants pour atteindre les objectifs fixés dans *la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du ministère de l'Environnement du Québec.

Description

Les activités qui ont été choisies pour atteindre les objectifs de la politique devront être mises sur pied et il faudra en assurer le suivi. Il sera nécessaire de suivre l'évolution des quantités valorisées année après année afin de confirmer qu'il y aura atteinte des objectifs de la Politique. Si les activités prévues ne permettent pas l'atteinte des objectifs escomptés, d'autres activités devront être mises en œuvre.

Étapes de réalisation

Plusieurs étapes sont nécessaires pour faire le suivi et la coordination du PGMR.

Il faudra entre autres:

- veiller à ce que les activités soient réalisées selon l'échéancier prévu et que chaque municipalité participe aux activités ;
- chercher de l'aide financière pour pouvoir mettre en œuvre chacun des scénarios ;
- faire le suivi et la coordination du personnel engagé pour la réalisation de certaines activités, comme pour les campagnes d'information et de sensibilisation ;

- voir à ce que les nouveaux règlements soient appliqués dans chacune des municipalités ;
- veiller à ce que la gestion des résidus verts et des feuilles mortes se fasse selon les normes du ministère de l'Environnement ;
- veiller au bon fonctionnement de la mise en œuvre des activités dans chacune des municipalités et répondre aux questions des citoyens ;
- réaliser le bilan de la gestion des matières résiduelles aux deux ans et faire le suivi avec le ministère de l'Environnement s'il y a des modifications à apporter ;
- faire la mise à jour du PGMR à tous les cinq ans ;
- faire le suivi des volumes entrant au nouveau LES ;
- s'assurer du renouvellement des diverses ententes en lien à la gestion des matières résiduelles ;
- vérifier l'état de la situation en ce qui concerne la gestion des boues de fosse septique et confirmer le mode de traitement et de valorisation des boues ;
- voir à ce que l'accès aux DET présents sur le territoire soit permis uniquement pendant des périodes déterminées et s'assurer de la présence d'un surveillant lorsque le DET est accessible au public ;
- rappeler au gouvernement son engagement à responsabiliser davantage les entreprises au niveau de la fabrication, de la mise en marché et de la récupération de ces produits en adoptant une législation forte ;
- recommander au Ministre de l'Environnement d'ajouter un volet gestion des matières résiduelles dans les cours de science et technologie, adressés aux étudiants du deuxième cycle du primaire et au premier cycle du secondaire.

Estimation des coûts

Les coûts reliés au suivi et à la coordination du PGMR varieront d'une année à l'autre. Ils pourront varier également s'il y a plusieurs MRC qui s'associent pour faire cette

activité. Les coûts du suivi seront en moyenne de 0,92\$ par habitant pour une seule MRC et de 0,65\$ si deux MRC désirent y travailler ensemble.

Échéancier

Le suivi et la coordination débiteront dès l'approbation du Plan de gestion des matières résiduelles par le Ministre, soit en 2004. Cette activité sera récurrente d'année en année, mais le temps requis sera variable d'une année à l'autre.

Prévisions

Le suivi et la coordination permettront de veiller à l'atteinte des objectifs de la Politique.

Activité #20

Plan de communication, compostage domestique

Établir un plan de communication permettant d'augmenter de 2 000 le nombre de foyers qui effectuent du compostage domestique.

Les résidus alimentaires résidentiels se composent en moyenne de plus de 45 % des résidus organiques d'origine municipale. Il est donc très important de prévoir une activité spécifique à long terme qui permettra de sensibiliser, informer et éduquer la population à la nécessité d'effectuer le compostage domestique de ces résidus.

Description

Cette activité consiste à établir un plan de communication efficace visant à informer, sensibiliser et éduquer la population à la nécessité et aux avantages de faire du compostage domestique.

Les faits saillants du plan d'action seront les suivants:

- mise à jour et production de nouveau matériel d'information et de promotion ;
- contact avec les maîtres composteurs afin d'obtenir leur appui, faire le recrutement et former d'autres maîtres composteurs;
- promouvoir le compostage dans les écoles et faire la mise en place de sites de compostage dans certaines écoles ;
- démonstration de compostage dans les municipalités.

Étapes de réalisation

La MRC de La Matapédia effectuera en régie ou donnera à contrat à un organisme environnemental de la région le mandat de réaliser et mettre en œuvre un plan de communication afin de sensibiliser, informer et éduquer la population de la MRC au compostage domestique pour les années 2005 à 2008 inclusivement.

Estimation des coûts

Les coûts annuels reliés à la mise en œuvre du plan de communication sont évalués à environ 7 000 \$ par année ce qui représente en moyenne 0,35\$ par habitant.

Échéancier

Le plan de communication et les activités proposées seront échelonnés sur 3 ans, de 2005 à 2008 inclusivement.

Prévisions

Le but du plan de communication est de favoriser et coordonner la mise en place de composteurs dans 2 000 foyers de la MRC. Cette activité permettra d'atteindre les objectifs de la politique.

Actuellement environ 186 tonnes de résidus de table sont compostés annuellement (10 % de la population effectuent du compostage domestique). Une augmentation de 2 000 du nombre de foyers effectuant cette activité de valorisation permettrait de détourner de l'élimination 503 tonnes de résidus alimentaires. Nous considérons, pour estimer le nombre de foyers, que 90 % des résidus alimentaires sont compostables, soit 245 kg de matières par foyer.